

2, rue des Moulins
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 53 00
f +41 32 420 53 01
secre.dee@jura.ch

Delémont, mai 2010

Le plan de gestion intégrée ou PGI – un outil de sauvegarde de nos pâturages boisés

Madame, Monsieur,

Derrière le tableau idyllique que peut offrir un pâturage boisé se dissimule en réalité une menace qui pourrait mettre en péril son existence.

En effet, la gestion et les politiques purement sectorielles qui ont prévalu jusqu'ici ne sont plus à même d'enrayer la banalisation progressive du paysage sylvo-pastoral qui tend de plus en plus vers de la forêt fermée d'un côté, et du pâturage sans arbre de l'autre. Cette évolution, qui s'est engagée depuis plusieurs décennies, pourrait signifier à terme la disparition du pâturage boisé.

Convaincu que la sauvegarde de ces paysages emblématiques passe par l'intégration des enjeux économiques (productions agricoles et forestières), écologiques (biodiversité) et sociaux (lieu privilégié de détente et de délasserment) et par la gestion coordonnée de ces différents intérêts, le Gouvernement jurassien a participé à un important projet Interreg intitulé « Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'Arc jurassien » (GISP).

L'un des principaux résultats de ce projet est la mise au point du fameux plan de gestion intégrée du pâturage boisé, ou PGI. Ce nouvel outil de gestion a été conçu de manière à pouvoir optimiser l'ensemble des ressources du pâturage boisé, que ce soit la production de fourrage et de bois mais aussi la qualité paysagère et les valeurs naturelles, et ainsi répondre aux attentes des divers utilisatrices et utilisateurs de pâturage boisé.

En d'autres termes, le PGI apporte une plus-value considérable à la fonction économique du pâturage boisé et à la mise en valeur de ses qualités écologiques et paysagères.


Site-pilote jurassien où un PGI a été élaboré au cours du projet Interreg, le pâturage communal de La Chaux-des-Breuleux s'apprête à vivre, grâce à son PGI, un nouvel essor : ouverture de chambres et revitalisation de pelouses, aménagement de nouveaux points d'eau, plantation de jeunes arbres, redistribution des parcs sont autant de mesures qui viendront dynamiser la gestion et renforcer de manière cohérente l'équilibre et la durabilité du pâturage boisé.

Persuadés que le PGI permet d'initier des changements bénéfiques dans la gestion des pâturages boisés, nos deux départements souhaitent que son utilisation puisse se généraliser à l'ensemble des pâturages boisés jurassiens. Nous mettrons sur pied plusieurs actions de promotion de ce nouvel outil au cours de cette année et nous espérons pouvoir ainsi donner l'envie à d'autres collectivités et particuliers propriétaires de pâturages boisés de se doter d'un PGI.

Nous vous remettons sous ce pli une brochure d'information sur les PGI. Celle-ci contient également les coordonnées des personnes de contact qui pourront vous renseigner de manière plus détaillée sur les PGI.

En espérant que notre démarche saura susciter votre intérêt, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Laurent Schaffter
Ministre de l'Environnement
et de l'Équipement


Michel Probst
Ministre de l'Économie, de la
Coopération et des Communes

Annexe: brochure